****

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

**Appel à projets**

« Cultiver le lien intergénérationnel :

se rencontrer, échanger, faire ensemble »

Le **formulaire rempli** doit être envoyé par e-mail à fondation.[aap@petitsfreresdespauvres.fr](mailto:aap@petitsfreresdespauvres.fr) **avant le 24 décembre 2017**.

Le formulaire rempli ne devrait pas excéder 4 – 5 pages.

Il doit être accompagné des **pièces justificatives suivantes** relatives à l’organisme porteur du projet :

* déclaration au Journal officiel,
* statuts,
* liste des membres du Conseil d’administration,
* comptes annuels 2016,
* budget prévisionnel 2018,
* relevé d’identité bancaire.

**ORGANISME PORTEUR DE PROJET**

du 1er novembre au X décembre 2017

« Cultiver le lien intergénérationnel :

se rencontrer, échanger, faire ensemble »

Contexte

À l’occasion de ses 15 ans, la Fondation des petits frères des Pauvres lance son premier appel à projets menés par des organismes d’intérêt général s’inscrivant dans la thématique « Cultiver le lien intergénérationnel : se rencontrer, échanger, faire ensemble ».

10 lauréats seront sélectionnés et pourront obtenir un financement entre 10 000€ et 30 000€.

La dotation globale de cet appel à projets s’élève à 200 000€.

La Fondation des petits frères des Pauvres, reconnue d’utilité publique et abritante, est la seule fondation entièrement dédiée à la cause des personnes âgées isolées et/ou démunies en France.

Forte de l’expertise terrain de son association fondatrice les petits frères des Pauvres, qui depuis 1946 accompagne dans une relation fraternelle des personnes âgées - en priorité de plus de 50 ans - souffrant de solitude, de pauvreté, d’exclusion, de maladies graves, la Fondation facilite et améliore durablement leurs conditions de vie, notamment en matière de logement.

Les valeurs des petits frères des Pauvres : reconnaissance de la valeur unique et irremplaçable de chacun et de la dignité intrinsèque de tout être humain, respect de la liberté individuelle, fraternité, fidélité.

Thématique retenue

« Cultiver le lien intergénérationnel :

se rencontrer, échanger, faire ensemble »

Les rencontres, les échanges puis les interactions entre les différentes générations facilitent la compréhension, font évoluer les regards, rapprochent… Elles permettent de découvrir en soi-même et en l’autre, quel que soit l’âge et la situation de chacun, le potentiel à partager, à transmettre. C’est dans cet esprit d’enrichissement réciproque que l’intergénérationnel participe au vivre ensemble bienveillant, faisant naître de nouvelles formes de rapports sociaux de respect, de coopération et de solidarité entre les aînés et les jeunes. À cet égard, le lien intergénérationnel est à même à apporter une réponse, au moins en partie, à l’isolement qui touche cruellement de très nombreuses personnes et tout particulièrement les personnes âgées.

Convaincue des effets bénéfiques pluriels et réciproques de l’interaction entre les personnes âgées et les jeunes, la Fondation des petits frères des Pauvres souhaite mettre en valeur les projets visant à cultiver le lien intergénérationnel qui ne cessent de se multiplier.

Son premier appel à projets cible des actions qui, tout en développant une véritable relation intergénérationnelle, accordent une attention particulière à la personne âgée afin d’aller à l’encontre de son isolement et de valoriser sa place et son rôle dans la société.

Qui peut soumettre un projet ?

Les projets s’inscrivant dans la thématique et correspondant aux critères de sélection de l’appel à projets peuvent être présentés par des organismes français d’intérêt général éligibles au mécénat.

Conformément aux valeurs des petits frères des Pauvres, ne sont éligibles que des organismes sans appartenance politique et confessionnelle, portant des projets en faveur de personnes, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social.

Ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets les équipes des petits frères des Pauvres.

Critères de sélection

Les projets éligibles doivent :

- reposer sur une action concrète auprès du public cible (Les projets d’études ou bien les projets tournés uniquement vers la communication, la recherche de fonds, etc. ne sont pas éligibles.)

- avoir une dimension collective (Les projets individuels à destination d’un nombre de personnes trop restreint ne sont pas éligibles.)

- être novateur

- s’appuyer sur une participation bénévole

- se dérouler en France

- présenter si possible un potentiel d’essaimage

- prévoir une démarche d’évaluation des résultats et éventuellement d’impact sérieuse et intéressante

Ne sont pas éligibles les projets déjà réalisés, c’est-à-dire dont la phase opérationnelle a déjà été amorcée.

Modalités de candidature

Pour soumettre votre projet :

1) Téléchargez le formulaire de candidature ici (lien vers le questionnaire) sur la page Internet de la Fondation des petits frères des Pauvres

2) Remplissez l’ensemble des rubriques du formulaire

3) Rassemblez les pièces justificatives suivantes relatives à l’organisme porteur du projet :

o déclaration au Journal officiel

o statuts

o liste des membres du Conseil d’administration

o comptes annuels 2016

o budget prévisionnel 2018

o relevé d’identité bancaire

4) Envoyez le formulaire rempli, accompagné des pièces justificatives demandées, par mail à l’adresse aap@petitsfreresdespauvres.fr (adresse mail à créer)

Agenda

- 1er novembre - X décembre : Réception des candidatures

- décembre/janvier : Étude des projets

- X février : Sélection des lauréats

Contact

Nikola JIRGLOVA, chargée de mission projets

01 49 23 13 29

nikola.jirglova@petitsfreresdespauvres.fr

**Informations générales**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’organisme |  |
| **Statut** juridique |  |
| **Objet** statutaire exact |  |
| **Date** de parution au Journal officiel |  |
| **Coordonnées** : adresse, téléphone, e-mail |  |
| Personne contact pour l’appel à projets |  |

**Action**

|  |  |
| --- | --- |
| Descriptif synthétique de l’action menée par l’organisme |  |
| Publics visés et caractéristiques de la population bénéficiaire |  |
| Nombre de bénéficiaires |  |
| **Localisation** de l’action |  |

**Moyens d’action**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Budget annuel de fonctionnement 2016 | |  | |
| Répartition des recettes 2016 | | Subventions publiques : Subventions privées (mécénat d’entreprise, fondations, etc.) :  Dons de particuliers :  Adhésions :  Autres (précisez) : | |
| **Salariés** et leurs fonctions respectives | Total en ETP |  |  |
| Nombre de **bénévoles** et leurs rôles | Estimation totale en ETP |  |  |
| Partenaires « opérationnels » globaux | |  | |
| Partenaires financiers globaux | |  | |
| L’organisme est-il en lien avec une équipe des petits frères des Pauvres ? Si oui, quelle est la nature de ce lien ? | |  | |

**PROJET**

du 1er novembre au X décembre 2017

« Cultiver le lien intergénérationnel :

se rencontrer, échanger, faire ensemble »

Contexte

À l’occasion de ses 15 ans, la Fondation des petits frères des Pauvres lance son premier appel à projets menés par des organismes d’intérêt général s’inscrivant dans la thématique « Cultiver le lien intergénérationnel : se rencontrer, échanger, faire ensemble ».

10 lauréats seront sélectionnés et pourront obtenir un financement entre 10 000€ et 30 000€.

La dotation globale de cet appel à projets s’élève à 200 000€.

La Fondation des petits frères des Pauvres, reconnue d’utilité publique et abritante, est la seule fondation entièrement dédiée à la cause des personnes âgées isolées et/ou démunies en France.

Forte de l’expertise terrain de son association fondatrice les petits frères des Pauvres, qui depuis 1946 accompagne dans une relation fraternelle des personnes âgées - en priorité de plus de 50 ans - souffrant de solitude, de pauvreté, d’exclusion, de maladies graves, la Fondation facilite et améliore durablement leurs conditions de vie, notamment en matière de logement.

Les valeurs des petits frères des Pauvres : reconnaissance de la valeur unique et irremplaçable de chacun et de la dignité intrinsèque de tout être humain, respect de la liberté individuelle, fraternité, fidélité.

Thématique retenue

« Cultiver le lien intergénérationnel :

se rencontrer, échanger, faire ensemble »

Les rencontres, les échanges puis les interactions entre les différentes générations facilitent la compréhension, font évoluer les regards, rapprochent… Elles permettent de découvrir en soi-même et en l’autre, quel que soit l’âge et la situation de chacun, le potentiel à partager, à transmettre. C’est dans cet esprit d’enrichissement réciproque que l’intergénérationnel participe au vivre ensemble bienveillant, faisant naître de nouvelles formes de rapports sociaux de respect, de coopération et de solidarité entre les aînés et les jeunes. À cet égard, le lien intergénérationnel est à même à apporter une réponse, au moins en partie, à l’isolement qui touche cruellement de très nombreuses personnes et tout particulièrement les personnes âgées.

Convaincue des effets bénéfiques pluriels et réciproques de l’interaction entre les personnes âgées et les jeunes, la Fondation des petits frères des Pauvres souhaite mettre en valeur les projets visant à cultiver le lien intergénérationnel qui ne cessent de se multiplier.

Son premier appel à projets cible des actions qui, tout en développant une véritable relation intergénérationnelle, accordent une attention particulière à la personne âgée afin d’aller à l’encontre de son isolement et de valoriser sa place et son rôle dans la société.

Qui peut soumettre un projet ?

Les projets s’inscrivant dans la thématique et correspondant aux critères de sélection de l’appel à projets peuvent être présentés par des organismes français d’intérêt général éligibles au mécénat.

Conformément aux valeurs des petits frères des Pauvres, ne sont éligibles que des organismes sans appartenance politique et confessionnelle, portant des projets en faveur de personnes, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social.

Ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets les équipes des petits frères des Pauvres.

Critères de sélection

Les projets éligibles doivent :

- reposer sur une action concrète auprès du public cible (Les projets d’études ou bien les projets tournés uniquement vers la communication, la recherche de fonds, etc. ne sont pas éligibles.)

- avoir une dimension collective (Les projets individuels à destination d’un nombre de personnes trop restreint ne sont pas éligibles.)

- être novateur

- s’appuyer sur une participation bénévole

- se dérouler en France

- présenter si possible un potentiel d’essaimage

- prévoir une démarche d’évaluation des résultats et éventuellement d’impact sérieuse et intéressante

Ne sont pas éligibles les projets déjà réalisés, c’est-à-dire dont la phase opérationnelle a déjà été amorcée.

Modalités de candidature

Pour soumettre votre projet :

1) Téléchargez le formulaire de candidature ici (lien vers le questionnaire) sur la page Internet de la Fondation des petits frères des Pauvres

2) Remplissez l’ensemble des rubriques du formulaire

3) Rassemblez les pièces justificatives suivantes relatives à l’organisme porteur du projet :

o déclaration au Journal officiel

o statuts

o liste des membres du Conseil d’administration

o comptes annuels 2016

o budget prévisionnel 2018

o relevé d’identité bancaire

4) Envoyez le formulaire rempli, accompagné des pièces justificatives demandées, par mail à l’adresse aap@petitsfreresdespauvres.fr (adresse mail à créer)

Agenda

- 1er novembre - X décembre : Réception des candidatures

- décembre/janvier : Étude des projets

- X février : Sélection des lauréats

Contact

Nikola JIRGLOVA, chargée de mission projets

01 49 23 13 29

nikola.jirglova@petitsfreresdespauvres.fr

**Caractéristiques du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre** **du projet et son résumé** |  |
| Qu’est-ce qui a fait naître ce projet ? Quelles sont vos motivations ? |  |
| **Besoins** identifiés |  |
| **Publics visés** et caractéristiques de la **population bénéficiaire** |  |
| Nombre de bénéficiaires |  |
| **Objectifs** |  |
| **Actions** (toutes les actions concrètes prévues, en lien avec les objectifs) |  |
| **Localisation** du projet |  |
| Conditions de sa réussite |  |
| Moyens humains et matériels nécessaires à sa mise en œuvre |  |
| Partenaires « opérationnels » du projet |  |
| Calendrier prévisionnel synthétique |  |
| En quoi le projet peut-il être considéré comme innovant ? |  |
| Avez-vous l’intention d’essaimer le projet à l’avenir ? Comment ? |  |

**Besoins financiers du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| **Budget prévisionnel** global du projet[[1]](#footnote-1) |  |
| **Montant sollicité** auprès de la Fondation des petits frères des Pauvres |  |
| Nature des besoins | Investissement / Fonctionnement |
| Précisez à quoi servira concrètement le financement sollicité |  |

**ÉVALUATION**

du 1er novembre au X décembre 2017

« Cultiver le lien intergénérationnel :

se rencontrer, échanger, faire ensemble »

Contexte

À l’occasion de ses 15 ans, la Fondation des petits frères des Pauvres lance son premier appel à projets menés par des organismes d’intérêt général s’inscrivant dans la thématique « Cultiver le lien intergénérationnel : se rencontrer, échanger, faire ensemble ».

10 lauréats seront sélectionnés et pourront obtenir un financement entre 10 000€ et 30 000€.

La dotation globale de cet appel à projets s’élève à 200 000€.

La Fondation des petits frères des Pauvres, reconnue d’utilité publique et abritante, est la seule fondation entièrement dédiée à la cause des personnes âgées isolées et/ou démunies en France.

Forte de l’expertise terrain de son association fondatrice les petits frères des Pauvres, qui depuis 1946 accompagne dans une relation fraternelle des personnes âgées - en priorité de plus de 50 ans - souffrant de solitude, de pauvreté, d’exclusion, de maladies graves, la Fondation facilite et améliore durablement leurs conditions de vie, notamment en matière de logement.

Les valeurs des petits frères des Pauvres : reconnaissance de la valeur unique et irremplaçable de chacun et de la dignité intrinsèque de tout être humain, respect de la liberté individuelle, fraternité, fidélité.

Thématique retenue

« Cultiver le lien intergénérationnel :

se rencontrer, échanger, faire ensemble »

Les rencontres, les échanges puis les interactions entre les différentes générations facilitent la compréhension, font évoluer les regards, rapprochent… Elles permettent de découvrir en soi-même et en l’autre, quel que soit l’âge et la situation de chacun, le potentiel à partager, à transmettre. C’est dans cet esprit d’enrichissement réciproque que l’intergénérationnel participe au vivre ensemble bienveillant, faisant naître de nouvelles formes de rapports sociaux de respect, de coopération et de solidarité entre les aînés et les jeunes. À cet égard, le lien intergénérationnel est à même à apporter une réponse, au moins en partie, à l’isolement qui touche cruellement de très nombreuses personnes et tout particulièrement les personnes âgées.

Convaincue des effets bénéfiques pluriels et réciproques de l’interaction entre les personnes âgées et les jeunes, la Fondation des petits frères des Pauvres souhaite mettre en valeur les projets visant à cultiver le lien intergénérationnel qui ne cessent de se multiplier.

Son premier appel à projets cible des actions qui, tout en développant une véritable relation intergénérationnelle, accordent une attention particulière à la personne âgée afin d’aller à l’encontre de son isolement et de valoriser sa place et son rôle dans la société.

Qui peut soumettre un projet ?

Les projets s’inscrivant dans la thématique et correspondant aux critères de sélection de l’appel à projets peuvent être présentés par des organismes français d’intérêt général éligibles au mécénat.

Conformément aux valeurs des petits frères des Pauvres, ne sont éligibles que des organismes sans appartenance politique et confessionnelle, portant des projets en faveur de personnes, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social.

Ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets les équipes des petits frères des Pauvres.

Critères de sélection

Les projets éligibles doivent :

- reposer sur une action concrète auprès du public cible (Les projets d’études ou bien les projets tournés uniquement vers la communication, la recherche de fonds, etc. ne sont pas éligibles.)

- avoir une dimension collective (Les projets individuels à destination d’un nombre de personnes trop restreint ne sont pas éligibles.)

- être novateur

- s’appuyer sur une participation bénévole

- se dérouler en France

- présenter si possible un potentiel d’essaimage

- prévoir une démarche d’évaluation des résultats et éventuellement d’impact sérieuse et intéressante

Ne sont pas éligibles les projets déjà réalisés, c’est-à-dire dont la phase opérationnelle a déjà été amorcée.

Modalités de candidature

Pour soumettre votre projet :

1) Téléchargez le formulaire de candidature ici (lien vers le questionnaire) sur la page Internet de la Fondation des petits frères des Pauvres

2) Remplissez l’ensemble des rubriques du formulaire

3) Rassemblez les pièces justificatives suivantes relatives à l’organisme porteur du projet :

o déclaration au Journal officiel

o statuts

o liste des membres du Conseil d’administration

o comptes annuels 2016

o budget prévisionnel 2018

o relevé d’identité bancaire

4) Envoyez le formulaire rempli, accompagné des pièces justificatives demandées, par mail à l’adresse aap@petitsfreresdespauvres.fr (adresse mail à créer)

Agenda

- 1er novembre - X décembre : Réception des candidatures

- décembre/janvier : Étude des projets

- X février : Sélection des lauréats

Contact

Nikola JIRGLOVA, chargée de mission projets

01 49 23 13 29

nikola.jirglova@petitsfreresdespauvres.fr

**Résultats du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| Quels sont les résultats qualitatifs et quantitatifs visés à la fin du projet ? |  |
| Indicateurs mis en place pour mesurer la réussite du projet par rapport aux résultats attendus |  |

**Impact du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| Quels effets pensez-vous que le projet aura sur :les bénéficiaires ?leur entourage ?  * autres cibles ? |  |
| Pensez-vous pouvoir évaluer ces effets ? Quand, comment et avec qui ? |  |

**ANNEXE : BUDGET PRÉVISONNEL DU PROJET**

du 1er novembre au X décembre 2017

« Cultiver le lien intergénérationnel :

se rencontrer, échanger, faire ensemble »

Contexte

À l’occasion de ses 15 ans, la Fondation des petits frères des Pauvres lance son premier appel à projets menés par des organismes d’intérêt général s’inscrivant dans la thématique « Cultiver le lien intergénérationnel : se rencontrer, échanger, faire ensemble ».

10 lauréats seront sélectionnés et pourront obtenir un financement entre 10 000€ et 30 000€.

La dotation globale de cet appel à projets s’élève à 200 000€.

La Fondation des petits frères des Pauvres, reconnue d’utilité publique et abritante, est la seule fondation entièrement dédiée à la cause des personnes âgées isolées et/ou démunies en France.

Forte de l’expertise terrain de son association fondatrice les petits frères des Pauvres, qui depuis 1946 accompagne dans une relation fraternelle des personnes âgées - en priorité de plus de 50 ans - souffrant de solitude, de pauvreté, d’exclusion, de maladies graves, la Fondation facilite et améliore durablement leurs conditions de vie, notamment en matière de logement.

Les valeurs des petits frères des Pauvres : reconnaissance de la valeur unique et irremplaçable de chacun et de la dignité intrinsèque de tout être humain, respect de la liberté individuelle, fraternité, fidélité.

Thématique retenue

« Cultiver le lien intergénérationnel :

se rencontrer, échanger, faire ensemble »

Les rencontres, les échanges puis les interactions entre les différentes générations facilitent la compréhension, font évoluer les regards, rapprochent… Elles permettent de découvrir en soi-même et en l’autre, quel que soit l’âge et la situation de chacun, le potentiel à partager, à transmettre. C’est dans cet esprit d’enrichissement réciproque que l’intergénérationnel participe au vivre ensemble bienveillant, faisant naître de nouvelles formes de rapports sociaux de respect, de coopération et de solidarité entre les aînés et les jeunes. À cet égard, le lien intergénérationnel est à même à apporter une réponse, au moins en partie, à l’isolement qui touche cruellement de très nombreuses personnes et tout particulièrement les personnes âgées.

Convaincue des effets bénéfiques pluriels et réciproques de l’interaction entre les personnes âgées et les jeunes, la Fondation des petits frères des Pauvres souhaite mettre en valeur les projets visant à cultiver le lien intergénérationnel qui ne cessent de se multiplier.

Son premier appel à projets cible des actions qui, tout en développant une véritable relation intergénérationnelle, accordent une attention particulière à la personne âgée afin d’aller à l’encontre de son isolement et de valoriser sa place et son rôle dans la société.

Qui peut soumettre un projet ?

Les projets s’inscrivant dans la thématique et correspondant aux critères de sélection de l’appel à projets peuvent être présentés par des organismes français d’intérêt général éligibles au mécénat.

Conformément aux valeurs des petits frères des Pauvres, ne sont éligibles que des organismes sans appartenance politique et confessionnelle, portant des projets en faveur de personnes, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social.

Ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets les équipes des petits frères des Pauvres.

Critères de sélection

Les projets éligibles doivent :

- reposer sur une action concrète auprès du public cible (Les projets d’études ou bien les projets tournés uniquement vers la communication, la recherche de fonds, etc. ne sont pas éligibles.)

- avoir une dimension collective (Les projets individuels à destination d’un nombre de personnes trop restreint ne sont pas éligibles.)

- être novateur

- s’appuyer sur une participation bénévole

- se dérouler en France

- présenter si possible un potentiel d’essaimage

- prévoir une démarche d’évaluation des résultats et éventuellement d’impact sérieuse et intéressante

Ne sont pas éligibles les projets déjà réalisés, c’est-à-dire dont la phase opérationnelle a déjà été amorcée.

Modalités de candidature

Pour soumettre votre projet :

1) Téléchargez le formulaire de candidature ici (lien vers le questionnaire) sur la page Internet de la Fondation des petits frères des Pauvres

2) Remplissez l’ensemble des rubriques du formulaire

3) Rassemblez les pièces justificatives suivantes relatives à l’organisme porteur du projet :

o déclaration au Journal officiel

o statuts

o liste des membres du Conseil d’administration

o comptes annuels 2016

o budget prévisionnel 2018

o relevé d’identité bancaire

4) Envoyez le formulaire rempli, accompagné des pièces justificatives demandées, par mail à l’adresse aap@petitsfreresdespauvres.fr (adresse mail à créer)

Agenda

- 1er novembre - X décembre : Réception des candidatures

- décembre/janvier : Étude des projets

- X février : Sélection des lauréats

Contact

Nikola JIRGLOVA, chargée de mission projets

01 49 23 13 29

nikola.jirglova@petitsfreresdespauvres.fr

*Merci d’intégrer ci-dessous un tableau, faisant apparaître le détail de l’intégralité des dépenses et des ressources prévisionnelles relatives au projet (y compris le financement sollicité auprès de la Fondation des petits frères des Pauvres).*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Dépenses** | | **Ressources** | | |
| *Détail de la dépense* | *Montant correspondant* | *Origine de la ressource* | *Montant correspondant* | *Obtenu ?*  *Oui / Non* |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **TOTAL** |  | **TOTAL** |  |  |

1. *Complétez le détail du budget prévisionnel du projet dans le tableau annexé au formulaire.* [↑](#footnote-ref-1)